

Séance ordinaire du 13 mai 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi treize mai deux mille dix-neuf à seize heures seize, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie, et Anne Bernier, secrétaire.

CE-2019-06-12

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 13 mai 2019.

CE-2019-06-13

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 mai 2019.

CE-2019-06-14

Lettres d'entente à intervenir relativement à l'application de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

[Document d'aide à la décision GCH-2019-046](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure les lettres d'entente à intervenir relativement à l'application de la *Loi favorisant la santé*

financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-06-15

Abrogation de la résolution CV-2019-03-18 « Avis de motion du Règlement RV-2019-19-16 modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt et dépôt du projet de règlement »

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2019-03-18 « Avis de motion du Règlement RV-2019-19-16 modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt et dépôt du projet de règlement ».

CE-2019-06-16

Cession de contrats

[Document d'aide à la décision APP-2019-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la cession des quatre contrats mentionnés à la fiche de prise de décision APP-2019-045, adjugés aux dates indiquées à cette fiche de prise de décision, à Services Matrec inc., à l'entreprise cessionnaire GFL environnemental inc.

CE-2019-06-17

Financement de l'organisation et de la réalisation des activités soulignant l'inauguration de l'avenue Bégin (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision COM-2019-003-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer l'organisation et la réalisation des activités soulignant l'inauguration de l'avenue Bégin (secteur Lévis) au montant maximal indiqué à la fiche de prise de décision COM-2019-003-R-2, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2019-06-18

Acquisition du lot 2 434 485 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et financement afférent et abrogation de la résolution CE-2019-05-79 « Acquisition du lot 2 434 485 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et financement afférent »

[Document d'aide à la décision DEV-2019-031-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accepter l'offre de vente du lot 2 434 485 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 57,60 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-031-R-2, d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer cette offre, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville;
- de financer cette dépense et les frais inhérents à celle-ci, au montant maximal de 13 100 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2019-05-79 « Acquisition du lot 2 434 485 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et financement afférent ».

CE-2019-06-19

Règlement modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt et abrogation des résolutions CE-2019-05-24 « Règlement modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt » et CE-2019-05-96 « Règlement modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt et abrogation de la résolution CE-2019-05-24 « Règlement modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt » »

[Document d'aide à la décision GEN-2019-023-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-023-R-2. Ce règlement a pour objet de décréter de nouveaux travaux et l'acquisition de parcelles de terrains et d'une servitude pour réaliser le projet, d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt, de modifier la taxe spéciale générale ainsi que les taxes spéciales de secteurs, de remplacer les annexes de ce règlement par de nouvelles annexes, tout en conservant le même objet et le même terme d'emprunt.

Il est également résolu d'abroger les résolutions CE-2019-05-24 « Règlement modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le

prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt » et CE-2019-05-96 « Règlement modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt et abrogation de la résolution CE-2019-05-24 « Règlement modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt » ».

CE-2019-06-20

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 32.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Anne Bernier, secrétaire
du comité exécutif
